

Bordereau de signature

DL_431

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

AFFICHEE LE :

08/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ASSOCIATION LE JARDIN DE L’HANDICAP

DELIBERATION N° **DELIB-2022-137**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Dominique MASSA

L'association Le jardin de l'handicap, créée en octobre 2022, a comme objectif de créer un jardin ouvert aux personnes en situation de handicap. Porté par plusieurs habitants et habitantes Mondevillais, le projet est déjà soutenu par différentes structures dont l'association mondevillaise « Clair de lune ».

Ce projet vise à permettre à des personnes souffrant de diverses pathologies de jardiner ou simplement d'avoir accès à un jardin adapté.

Une convention est proposée avec la ville afin de mettre gracieusement à disposition de cette association une parcelle située dans le parc du Château de Bellemaist situé rue Pasteur pour une durée de trois années renouvelable.

La ville prend par ailleurs en charge la réalisation d'un accès PMR au jardin et la clôture durant l'aménagement.

Par conséquent,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 29 novembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la convention entre la ville et l'association Le jardin de l'handicap valant droit à l'occupation du domaine public jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT